

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

LUNDI 25 MARS 2024

Nombre de conseillers : 30

- Présent(e)s : 23

- Pouvoirs : 6

- Excusé(e)s : /

- Absent(e)s non

excusé(e)s : 1

L'an deux mil vingt-quatre, le 25 mars, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon, dûment convoqué le 11 mars 2024, s'est réuni en session ordinaire à 19h00 à l'Espace Jean Gabin à Chaponnay, sous la présidence de Monsieur le Président, Pierre BALLELIO.
Secrétaire : Mme Sylvie CARRE

Présent(e)s :

Mmes et MM, Raymond DURAND, Maryse MERARD, Cécile SUBRA, Nicolas VARIGNY (Chaponnay), Jean-Philippe CHONE, Sophie BIBOLLET-JUSTE, Martine JAMES, Christelle REMY (Communay), Timotéo ABELLAN, Sandra BULLION (Marenes), Pierre BALLELIO, Lilian CARRAS, Sylvie CARRE, Arnaud DELEU, René MARTINEZ, Mireille SIMIAN (St Symphorien d'Ozon), Mireille BONNEFOY, Christophe TEZENAS DU MONTCEL (Sérézin du Rhône), Michel BOULUD (Simandres), Mattia SCOTTI, Béatrice CROISILE, Patrice LAVERLOCHERE, Roberto POLONI (Ternay)

Pouvoirs :

M. Patrice BERTRAND (Communay) a donné pouvoir à M. Jean-Philippe CHONE (Communay)

Mme Pascale LUCARELLI (St Symphorien d'Ozon) a donné pouvoir à Mme Sylvie CARRE (St Symphorien d'Ozon)

M. Denis CATHEBRAS (Sérézin du Rhône) a donné pouvoir à M. Christophe TEZENAS DU MONTCEL (Sérézin du Rhône)

Mme Frédérique LEPERS (Simandres) a donné pouvoir à M. Michel BOULUD (Simandres)

Mme Marie-Thérèse CHARRE CHAZAL (Ternay) a donné pouvoir à M. Roberto POLONI (Ternay)

Mme Bettina VOIRIN (Ternay) a donné pouvoir à Mme Béatrice CROISILE (Ternay)

Excusé :

/

Absent(e)s non excusé(e)s :

Mme Valérie ALLAGNAT (Chaponnay)

**N°2024-45 -7.5.3
25/03/2024**

**Attribution de subventions aux associations et organismes publics pour
l'année 2024**

Pierre BALLELIO, Président, rappelle à l'assemblée que :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2022-09-01-00026 du 1er septembre 2022 relatif aux statuts et compétences de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon ;

Considérant les résultats 2023 ;

Considérant les commissions finances des 15 février et 13 mars 2024 ;

Considérant les bureaux communautaires des 29 janvier, 5 février, 12 février et 4 mars 2024 ;

Considérant le Débat d'Orientation Budgétaire du 4 mars 2024 ;

Considérant les souhaits des commissions :

- Commission aménagement du territoire, extension et création des parcs d'activités, logement du 28 novembre 2023 ;
- Commission communication, évènementiel, tourisme du 6 décembre 2023 ;
- Commission vie économique/emploi du 7 décembre 2023 ;
- Commission environnement, transition énergétique et agriculture du 12 décembre 2023 ;
- Commission mobilités et déplacements du 20 décembre 2023 ;

Considérant la nécessité de prendre une délibération pour allouer des subventions à des associations et à des organismes publics pour chaque exercice budgétaire ;

Pour l'année 2024, conformément aux sommes inscrites dans le BP 2024, il est proposé les subventions aux associations et organismes publics suivants :

Emploi/Insertion/Information jeunesse :

- Association « Les Jardins de Lucie » : 20 000€ maximum ;
- Chambres des Métiers et de l'Artisanat du Rhône, de l'Ain, de l'Isère et des deux Sèvres, Maisons Familiales Rurales (MFR Saint-André Le Gaz, MFR la Palma, MFR Balan, MFR Chaumont, MFR Saint Laurent de Chamousset, MFR Domaine de la Saulsaie, MFR EO La Grive, MFR Mozas, MFR Montbrison, MFR Villié Morgon, MFR Charentay, MFR des 4 Vallées, CMA Lyon-Rhône, BTP CFA Loire, CECOF CFA, Lycée professionnel privé rural de l'Ain, Ecole La Mache, CFA Les Mouliniers, EFMA de Bourgoin-Jallieu, MFR Lamure sur Azergues, BTP CFA Ain Bourg en Bresse, Lycée Agricole Nandax, MFR Anse) : 30€ par apprenti du Pays de l'Ozon, dans la limite des inscriptions budgétaires soit : 1 500€ ;
- Mission locale Rhône Sud Est : 54 000€ ;
- Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Rhône (partenariat pour « l'artisanat fait son cinéma ») : 3 090€ ;

Développement économique :

- ALYSEE : 3 000€ ;
- Aide au maintien des commerces de centres bourg en partenariat avec la Région AURA : 6 000€ ;
- Agence d'urbanisme (schéma d'accueil entreprises, inventaire des zones d'activités économiques) : 20 000 € ;

Tourisme :

- Syndicat d'Initiative de Ternay : 1 700€ ;

Environnement/Transition énergétique :

- Groupement de défense sanitaire du Rhône, dans le cadre de la lutte contre le frelon asiatique : 7 000€ ;
- ALTE 69 (plateforme de suivi des consommations énergétiques) : 2 280€ ;
- ATMO : 1 830€ ;

Agriculture :

- Association Paragrêle 69 : dans le cadre de la pérennisation du système de lutte anti-grêle : 22 000€ ;
- Chambre d'Agriculture du Rhône, dans le cadre du contrat d'animation territorial : 1 900€ ;
- Semons l'Avenir (partenariat pour animation sur la thématique de l'agriculture) : 3 500€ ;

Aménagement du territoire :

- Dans le cadre du plan de sauvegarde de l'Édicnème Criard, à l'association Ligue de Protection des Oiseaux et l'Association Porte de l'Isère Environnement : 1 217€ ;

- Agence d'urbanisme (atelier sur le ZAN) : 2 400€ ;

Logement :

- SOLIHA : 17 800€ ;

Mobilités et déplacements :

- Etablissements scolaires du Pays de l'Ozon (400€ par établissement) pour l'enseignement du vélo : 4 400€ ;

Ecoles de musique :

- Association Vincent d'Indy : 40 000€.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité absolue :

28 VOTES POUR : Mmes et MM, Raymond DURAND, Maryse MERARD, Cécile SUBRA, Nicolas VARIGNY (Chaponnay), Jean-Philippe CHONE, Patrice BERTRAND, Sophie BIBOLLET-JUSTE, Martine JAMES, Christelle REMY (Communay), Sandra BULLION (Marennnes), Pierre BALLELIO, Lilian CARRAS, Sylvie CARRE, Arnaud DELEU, Pascale LUCARELLI, René MARTINEZ, Mireille SIMIAN (St Symphorien d'Ozon), Mireille BONNEFOY, Denis CATHEBRAS, Christophe TEZENAS DU MONTCEL (Sérézin du Rhône), Michel BOULUD, Frédérique LEPERS (Simandres), Mattia SCOTTI, Marie-Thérèse CHARRE CHAZAL, Béatrice CROISILE, Patrice LAVERLOCHERE, Roberto POLONI, Bettina VOIRIN (Ternay)

1 ABSTENTION : M. Timotéo ABELLAN (Marennnes)

- **ACCEPTÉ** de verser les subventions précitées aux associations et autres organismes publics ;
- **AUTORISE** le Président à signer tout document nécessaire au versement des montants susvisés ;
- **DIT** que les crédits budgétaires sont prévus au BP 2024 du budget principal au chapitre 65.

Télétransmise en Préfecture le **28 MARS 2024**
Affichée le
Certifiée exécutoire le **28 MARS 2024**

Pour extrait conforme au registre,
Pierre BALLELIO
Président



Accusé de réception en préfecture
069-246900765-20240325-D-2024-45-DE
Date de télétransmission : 28/03/2024
Date de réception préfecture : 28/03/2024